

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3343 - VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

BUDGET 2018

Les frais de fonctionnement des institutions doublent en six mois



Le Palais du peuple, le siège des institutions

Il s'agit de la deuxième plus grosse dépense de l'État dans la période comprise entre janvier et septembre, avec un taux de réalisation de 198 % exactement. Cette tendance vient confirmer une accélération des activités tant du gouvernement de la République que du reste des institutions publiques. Les chiffres retraçant l'exécution du budget de l'État à fin septembre indiquent un taux de réalisation de 60 % en recettes mobilisées et 56 % en dépenses effectuées. Par contre, a déploré un expert, le paiement de la dette publique interne et externe n'a dépassé que très légèrement les 40 %.

Page 4

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Kinshasa pour la levée des sanctions contre quinze officiels congolais

Le gouvernement, via ses avocats, a introduit une demande au Conseil de l'Union européenne (UE) pour la levée des sanctions prises contre quinze autorités congolaises accusées de violations graves des droits de l'homme et d'entrave au processus électoral et à la liberté de la presse. Entre-temps, les officiels concernés ont, à leur tour, demandé à l'UE la levée des sanctions qu'ils jugent « d'humiliantes, de dégradantes et de disproportionnées ».

D'après une source proche de l'Association congolaise des banques citée par 7sur7.cd, « les sanctions occidentales ont conduit les banques congolaises à geler plus ou moins trente-cinq millions de dollars américains ».



Page 2

Général Celestin Kanyama



Lambert Mende



Ramazani Shadari

PROCESSUS ÉLECTORAL

La Céni invitée à étendre sa commission technique au Csac

Les chercheurs du projet d'application des droits civils et politiques de l'IRDH, dans leur bulletin électronique du 10 octobre, ont recommandé à la Commission électorale nationale indépendante (Céni) d'étendre au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac), la commission technique d'experts chargée d'examiner certaines questions tech-

niques liées au processus électoral.

Cela permettra, se convaincre l'IRDH, de mieux étudier, outre la problématique de la machine à voter et du nettoyage du fichier électoral, les questions relatives au principe d'égalité des candidats dans les médias, à la campagne précoce et à l'usage des moyens publics au profit de certains candidats.

Page 3

ECONOMIE

Le débat sur les états financiers des entreprises étatiques relancé

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) a écrit, le 8 octobre, au ministre d'Etat en charge du Plan et président du comité exécutif de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), au sujet des rapports de revue des états financiers des sociétés publiques pour l'exercice 2016.

D'après cette ONG, les chiffres déclarés à

l'ITIE par la majorité de ces entreprises ne sont pas conformes à ceux repris dans leurs états financiers. Ce qui remet sur la table la question de la fiabilité des données contenues dans les rapports ITIE/RDC. Aussi l'Asadho relève-t-elle que les dépenses quasi-fiscales sont difficiles à identifier dans les états financiers desdites entreprises car « totalement opaques ».

Page 4

SCRUTINS DU 23 DÉCEMBRE

La population de Malweka et Kimbwala sensibilisée au processus en cours

Le Collectif prévention à la base, une organisation non gouvernementale de développement local, a entretenu, le week-end dernier, les habitants des deux quartiers de la commune de Ngaliema, à Kinshasa, sur les enjeux des élections attendues dans le pays.



L'affiche de la matinée de sensibilisation au processus électoral

L'initiative de l'association a été saluée par l'assistance, composée en grande partie des jeunes des deux quartiers parmi les plus reculés de Kinshasa. Aussi ont-ils posé plusieurs questions aux organisateurs de la matinée de sensibilisation, afin de bien comprendre et intérioriser le processus qui mène vers des élections prévues pour le 23 décembre prochain. Présidente du Collectif prévention à la base, Bazinda Mira est revenue sur l'importance de l'acquisition d'une carte d'électeur sans laquelle une personne ne peut pas voter; la vérification de son identité sur la liste des électeurs affichée au lieu de l'enrôlement ou antenne de la Commission électorale nationale indépendante (Céni); la maîtrise du calendrier électoral et des dates importantes comme celle du 23 décembre retenue pour les scrutins couplés de la présidentielle et des législatives.

Elle a aussi évoqué la connaissance du candidat à élire, le contrôle et le suivi de ses actions et gestes, enfin la problématique de la machine à voter qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Poursuivant cet échange, Mira Bazinda a souligné que sa démarche de son association n'était motivée ni par la Céni ni par un quelconque parti politique. Elle a tenu à différencier un observateur délégué de la société civile, désigné pour suivre le déroulement des scrutins dans un bureau de vote, d'un témoin délégué par un parti politique. « Vous serez nos observateurs », a-t-elle martelé.

Réagissant à moult questions, elle a insisté sur la nécessité pour un citoyen de voter mais en portant son choix sur un candidat capable de répondre aux attentes du peuple. Mira Bazinda a encouragé l'assistance à participer aux scrutins car toute voix non exprimée peut profiter à la partie adverse. Quant à la machine à voter, un jeune a déclaré: « Nous ne voyons cet engin qu'à la télé, jamais physiquement. Et même si l'on apporte ça ici, qu'est ce qu'on en fera sans électricité ? ». Répondant à cette préoccupation, Mira Bazinda a promis d'entrer en contact avec les responsables de la Céni afin d'apporter cette machine à ces « laissés pour compte de la gouvernance locale et du processus électoral », selon ses propres termes. Elle a ajouté que la machine à voter fonctionne aussi avec une batterie alimentée avant son utilisation pour une longue durée d'autonomie. Pour clore son entretien avec la population de Kimbwala et Malweka, l'intervenante lui a demandé de ne pas se fier aux rumeurs mais de suivre de près l'exécution des activités prévues dans le calendrier de la Céni dont une bonne partie est déjà exécutée à ce jour. In fine, tout le monde a émis les vœux sur la continuité de ces échanges avec la base, tout en organisant des formations sur des thématiques en rapport avec les élections, la citoyenneté, etc., pour une société plus démocratique, des élections apaisées et une alternance politique pacifique dans le pays.

Martin Engimo

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Un recours de Kinshasa vise la levée des sanctions contre quinze officiels congolais

Les personnalités incriminées sont accusées de violations graves des droits de l'homme ainsi que d'entrave au processus électoral et à la liberté de la presse dans leur pays.

Le dossier des sanctions de l'Union européenne et du gouvernement américain prises contre quinze personnalités congolaises œuvrant dans les institutions du pays vient de rebondir. Alors qu'on croyait l'affaire se tasser à cause du silence observé par les concernés qui ont donné l'air d'avoir finalement digéré ce qui leur est arrivé, les voilà qui redonnent de la voix. Avec l'appui du gouvernement qui vient de s'investir dans la quête de la levée de ces sanctions via une récente requête introduite par ses avocats au Conseil de l'Union européenne, tout porte à croire que tout est mis en œuvre pour obtenir réparation de ce qui est considéré comme une décision injuste. « Les autorités congolaises ont le droit d'introduire une demande pour la levée d'une mesure prise contre eux injustement, en violation du droit international », a martelé Lambert Mende Omalanga, porte-parole du gouvernement, également visé par les sanctions européennes.

La volonté pour les quinze personnalités incriminées de recouvrer leur dignité perdue est manifeste. Car, à la suite de l'initiative gouvernementale, le candidat du Front commun pour le Congo à la présidentielle de décembre avait déjà donné le ton. Emanuel Ramazani Shadary avait, avec les quatorze autres officiels congolais frappés, demandé à l'UE de lever ces sanctions « humiliantes, dégradantes et disproportionnées » que Bruxelles leur a imposées. Deux avocats au barreau de Bruxelles et de Paris font le suivi du dossier, indépendamment de l'initiative gouvernementale.

Le dauphin de Joseph Kabila et ses amis exigent le respect de leur

droit fondamental d'être entendus et la levée des mesures restrictives injustement prises à leur égard (gel des visas et d'éventuels avoirs en Europe). Et parallèlement à la demande de voir l'ensemble des mesures restrictives levées, les quinze personnalités concernées ont chargé leur avocat de porter cette affaire devant le tribunal de l'Union européenne. Leurs avocats ont, par ailleurs, évoqué dans leur communiqué « un grave préjudice d'image à des personnes qui pour certaines sont candidates aux scrutins électoraux majeurs qui se tiendront le 23 décembre ».

Autant dire que le gouvernement est déterminé à recourir à tous les moyens légaux jusqu'à obtenir la levée des sanctions européennes qui frappent ces quinze personnalités, accusées de violations graves des droits de l'homme et d'entrave au processus électoral ainsi qu'à la liberté de la presse en RDC. « Il n'y a aucun intérêt matériel dans cette démarche mais il est question de notre réputation, en tant que père de famille et homme politique. Nous avons droit à ce que notre réputation soit intègre », a affirmé le porte-parole du gouvernement.

Toutefois, au-delà des considérations purement politiques, certaines langues avancent des raisons financières qui motiveraient la démarche des personnalités sanctionnées. D'après une source proche de l'Association congolaise des banques, citée par 7sur7.cd, « les sanctions occidentales ont conduit les banques congolaises à geler plus ou moins trente-cinq millions de dollars ». Et de confirmer les fortes pressions exercées sur les différentes filiales des banques européennes opérant en RDC par les personnalités dont les avoirs ont été gelés. Il aurait fallu, a-t-on appris, l'arbitrage de la Banque centrale du Congo et du ministre de la justice, Alexis Thambwe Muamba, pour tempérer les ardeurs des uns et des autres.

Alain Diasso

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bobe
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoulou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service presse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PRÉSIDENTIELLE

La Céni en désaccord avec les candidats sur la machine à voter

Les postulants à la magistrature suprême ayant pris part à la réunion du 10 octobre avec le bureau de la Centrale électorale ont estimé qu'il faut, au préalable, répondre à la question de savoir si le vote électronique proposé pour les scrutins du 23 décembre était une décision légale, avant de chercher à examiner sa fiabilité sur le plan technique.

La deuxième réunion convoquée par le bureau de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) pour échanger avec les vingt-et-un candidats à la présidentielle de décembre risque d'être la toute dernière.

En effet, l'atmosphère pesante et délétère ayant émaillé la rencontre du 10 octobre, au siège de la Centrale électorale, n'augure pas une continuité de ce cadre d'échange, dont le mérite est de mettre sur table tous les points de divergence en rapport avec le processus électoral, quitte à trouver un modus vivendi qui satisfasse les deux parties. Pour cette réunion voulue technique avec, au centre des discussions, la machine à voter, la Céni avait exigé que les candidats à la présidentielle soient accompagnés de leurs experts, afin de tirer au clair certains détails liés notamment à l'utilisation de cet outil électoral. Si certains - moins nombreux - se sont conformés à cette exigence de la Céni, la plupart se sont présentés seuls pendant que d'autres ont carrément boudé la rencontre, à l'image de Marie-José Ifoku qui a justifié son absence par le fait que « rien de ce qui a été dit lors de la précédente réu-



Le bureau de la Céni lors des échanges avec les candidats à la présidentielle

nion n'a changé ». Du retrait de la machine à voter au traitement équitable des candidats en passant par la diffusion de leurs éléments sur la chaîne nationale et tant d'autres exigences formulées lors de la première réunion, rien n'a été pris en compte, a-t-elle déploré. Nonobstant l'absence remarquée de cette unique femme à avoir postulé à la magistrature suprême, la rencontre a néanmoins eu lieu. Elle s'est articulée principalement autour de la légalité de l'utilisation de la machine à voter, selon le vœu exprimé par les candidats d'obédience de l'opposition. Une orientation que Corneille Naanga, du reste minorisé, était tenu d'acquiescer, lui qui voulait à ce qu'il soit plutôt procédé à la vérification des aspects techniques de cette machine.

Aucune disposition de la Constitution, encore moins de la loi électorale ne prévoit l'utilisation de la machine à voter, ont constaté les candidats à la présidentielle avant de solliciter, séance tenante, son abandon. Dans leur argumentaire, ils ont soutenu, entre autres, que l'article 237 de la loi électorale stipule que « le mode de vote électronique ne peut être appliqué pour les élections en cours » et qu'aucun autre instrument juridique, même pas la Constitution, ne permet à la Céni de recourir au vote électronique. « La majorité de candidats pense qu'il faut vider la question de savoir si la machine à voter est une décision légale ou illégale avant d'examiner sa fiabilité sur le plan technique. On a discuté

tout ce temps sur cette question. Nous avons dit que cette machine n'est pas légale et nous l'avons démontré. On a voulu que la Céni et nous arrivions à la conclusion de savoir si cette machine est légale ou pas », a déclaré le candidat Théodore Ngoy, qui a fait la restitution de la réunion à la presse. Et d'ajouter que la pression était telle que le président de la Céni a fini par piquer une sainte colère en tenant des propos que ses interlocuteurs ont mal digérés.

La phrase assassine de Naanga Corneille Nangaa, a-t-il révélé, a tout simplement demandé à ceux qui ne veulent pas expérimenter la machine à voter de partir. « Ceux qui ne veulent pas de la discussion technique sur la ma-

chine à voter peuvent quitter la salle », aurait lancé, avec beaucoup d'arrogance, le président de la Céni qui, visiblement, n'aurait pas pu supporter la contradiction. Un écart de langage qui aurait poussé la quasi-totalité des candidats présents à vider la salle, excepté Gabriel Mokia et Yves Mpuunga, a fait savoir Théodore Ngoy. Ils se disent être, à côté de Pierre Honoré Kazadi, des centristes et prêts à aller aux élections quel que soit le mode de vote qui sera utilisé. Quant au candidat du Front commun pour le Congo, Emmanuel Ramazani Shadary, il avait quitté la salle quelques minutes seulement avant le début des travaux, renseigne-t-on.

A tout prendre, la rencontre de mercredi s'est terminée en queue de poisson. Aucun compromis n'a été trouvé sur la machine à voter, encore moins sur le fichier électoral qui continue à poser problème avec l'existence des milliers d'enrôlés sans empreintes. A ce sujet, le vice-président de la Céni, Norbert Basengezi, a indiqué que la loi autorise l'enrôlement des personnes avec des empreintes illisibles et d'autres personnes en situation de handicap. « C'est aux candidats d'envoyer les témoins pour nous montrer les personnes à radier », ne cessait-il de marteler.

Qu'à cela ne tienne. On est encore loin d'un consensus autour de ces deux matières qui continuent à diviser la classe politique congolaise, à moins de trois mois de la tenue des élections. Aucune date n'a été avancée pour la prochaine réunion.

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

La Céni invitée à étendre sa commission technique au Csac

La proposition a été émise par l'Institut de recherche en droits humains (IRDH), estimant que la concertation entre les deux institutions d'appui à la démocratie se ferait mieux avec le concours d'autres parties prenantes réunies au sein de la structure qui a la mission d'analyser les questions relatives à l'organisation des prochains scrutins.

Les chercheurs du projet d'application des droits civils et politiques de l'IRDH, dans leur bulletin électronique du 10 octobre, ont recommandé à la Commission électorale nationale indépendante (Céni) d'étendre au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac), « la commission technique d'experts chargée d'examiner certaines questions techniques liées au processus électoral ». Cela permettra, se convainc l'IRDH, de mieux étudier, outre la problématique de la machine à voter et du nettoyage du fichier électoral, les questions relatives au principe d'égalité des candidats dans les médias ; à la campagne précoce ; et à l'usage des moyens publics au profit de certains candidats.

Le renforcement de cette commission technique de la Céni par le Csac, selon ces chercheurs, faciliterait l'analyse et la résolution des cas de violation récurrente des articles 33, 35 et 36 de la loi électorale

n°06/006 du 9 mars 2006 telle que modifiée à ce jour. « Au regard de la loi, le Csac et à la Céni devraient se prononcer sur l'accès à tous les médias publics et privés à tous les candidats, le phénomène Lushima Ndjate, ce journaliste-animateur de l'émission « Congo histoire » à la Radiotélévision nationale congolaise qui utilise régulièrement des propos injurieux, diffamatoires et vexatoires à l'endroit de certains politiciens engagés dans le processus électoral », a expliqué l'IRDH. Ces deux institutions devraient également, poursuit cet institut, se prononcer sur l'usage du personnel et d'autres ressources de l'Etat par des membres du gouvernement, gouverneurs de province et agents de l'administration de la territoriale, au bénéfice du candidat du Front commun pour le Congo. Les chercheurs de l'IRDH notent, en substance, que l'article 33 de la loi électorale dispose: « Le Csac veille au respect du principe d'égalité de production entre les candidats en ce qui concerne la diffusion dans les médias publics de leurs activités, écrits, déclarations ainsi que la publication de leurs programmes. Il fixe, après concertation avec la Céni, un mois au plus tard avant le début de la campagne, les mesures garantissant une répartition équitable du temps de parole et d'antenne sur les médias publics aux fins de cam-

pagne électorale ainsi que le pluralisme dans les médias privés ».

Pour motiver son exhortation, l'IRDH, s'appuyant sur les prérogatives légales du Csac, rappelle que le président de cette institution, Ndombi Tito, avait précisé, lors de l'atelier de mise à niveau du 20 septembre, que « tous les courants politiques doivent avoir le même temps d'antenne et s'exprimer librement dans tous les médias opérant en RDC, sans discrimination ».

Dans cette même optique, les chercheurs soulignent que l'article 35 de la loi électorale dispose, quant à lui, que cette institution d'appui à la démocratie peut « [...] s'opposer à la diffusion d'une émission de la campagne électorale si les propos tenus sont injurieux, diffamatoires ou révèlent un manquement aux dispositions de la Constitution ou des lois ». De même que l'article 36 interdirait « l'utilisation à des fins de propagande électorale des biens, des finances et du personnel de l'Etat, des établissements et organismes publics et des sociétés d'économie mixte ». L'IRDH indique, par conséquent, que les



Le siège de la Céni

principes de neutralité et de transparence des gouverneurs de province, autant que des agents et fonctionnaires de l'Etat en exercice, leur exigent d'éviter de se comporter comme des adversaires envers ceux qui ne partagent pas leurs opinions politiques. « L'administration publique est apolitique, neutre et impartiale. Nul ne peut la détourner à des fins personnelles ou partisans », souligne l'association, citant l'article 193 de la Constitution. Précisons que formellement, la Céni et les candidats à la présidentielle se sont mis d'accord, le 5 octobre, pour créer cette commission technique.

Lucien Dianzenza

ECONOMIE

Le débat sur les états financiers des entreprises étatiques relancé

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) a écrit, le 8 octobre, au ministre d'Etat en charge du Plan et président du comité exécutif de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), au sujet des rapports de revue des états financiers des sociétés publiques pour l'exercice 2016.



Jean-Claude Katende, président de l'Asadho

cune de ces deux décisions n'ait été mise en œuvre par le comité exécutif. « Ce qui constitue une question d'inquiétude pour notre organisation », a souligné l'Asadho.

Le clou enfoncé

A ces préoccupations, a signifié l'association, d'autres sont venues s'ajouter liées aux rapports des consultants qui ont fait la revue des entreprises d'Etat dont Gécamines, Sodimico, Miba, Sonahydroc, Cominière Sa, Sakima, Sacim, Sokimo, et SCKM-MN SA, pour l'exercice 2016.

A en croire cette ONG, les chiffres déclarés à l'ITIE par la majorité de ces entreprises ne sont pas conformes à ceux repris dans leurs états financiers. Ce qui remet sur la table, a-t-elle estimé, la question de la fiabilité des données contenues dans les rapports ITIE/RDC. Cette association retient également que la plupart de

ces entreprises ne renseignent pas dans leurs états financiers qu'elles ont versé la quote-part revenant à l'Etat, évaluée à 50 % et prévue dans la loi des finances de 2016, en cas de perception des pas de porte ou royalties. Aussi l'Asadho relève-t-elle que les dépenses quasi-fiscales sont difficiles à identifier dans les états financiers de ces entreprises car « totalement opaques ».

Pour l'Asadho, ces rapports des états financiers des entreprises publiques renferment plusieurs autres informations intéressantes de nature à aider le comité exécutif à impulser leur transparence et leur bonne gouvernance.

Notant que ces rapports de la revue des états financiers des entreprises étatiques touchent directement la crédibilité du processus ITIE dans le pays, l'Asadho pense que ceux-ci méritent de faire l'objet d'un débat au sein du comité exécutif afin de permettre la prise des mesures urgentes pouvant aider ces entreprises à se conformer aux lois nationales et aux normes ITIE. C'est dans cette optique qu'elle exhorte à la mise en place, lors de la prochaine réunion du comité exécutif, de la commission Gécamines ainsi qu'à l'inscription à l'ordre du jour pour débat de tous ces rapports de la revue des états financiers des entreprises étatiques.

Lucien Dianzenza

BANQUE

Fin de l'imbroglie sur les billets verts avec étoile

Bannies déjà des bureaux de change de Kinshasa, les devises américaines disposant de la caractéristique bien particulière ne font pas également l'unanimité au sein des institutions bancaires de la République démocratique du Congo (RDC).

Récemment, la Raw Bank a semé le doute parmi ses fidèles clients en interdisant à son personnel tout encaissement ou toute opération de change avec les billets verts avec étoile. Au lendemain de cette mesure, la direction générale a décidé finalement de faire marche arrière.

En effet, beaucoup de Congolais ont eu la désagréable surprise de ne pas effectuer une opération de change à cause d'un billet vert portant une étoile sur la partie supérieure gauche, juste après la numérotation. Parfois, certains cambistes de rue acceptent finalement la transaction mais en proposant un taux plus bas. Au-delà des cent dollars américains avec étoile, il y a aussi d'autres unités monétaires, dont les vingt dollars avec étoile. « Personne ne veut de ces billets avec étoile, aucune banque et même les station-services. Alors comment voulez-vous que les cambistes acceptent une opération aussi risquée ? », a-t-on entendu Jusque-là, les incidents étaient si-

gnalés davantage dans les bureaux de change de Kinshasa. Cette fois, il s'agit de la première banque du pays : la Raw Bank. Bien entendu, l'Association congolaise des banques (ACB) a vite réagi pour calmer une situation qui créait une confusion extrême chez les Congolais et risquait bien de se répandre sur le reste des banques et autres institutions financières du pays.

Dans un communiqué très court publié le 10 octobre, la Raw Bank a choisi finalement de se conformer aux instructions de l'ACB sur ces coupures controversées. « La direction générale de Raw Bank informe à son aimable clientèle que les billets de US dollars avec étoile sont admis au sein de la banque », a-t-elle fait savoir. Mais attention, il n'est pas question de baisser la garde. En effet, le communiqué insiste sur la poursuite rigoureuse de la procédure habituelle d'authentification des billets à travers les détecteurs à ultraviolets. Pour autant, la direction générale rassure que ces billets avec étoile ont cours légal dans tous les autres pays, y compris en RDC.

Laurent Essolomwa



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!

RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

BUDGET 2018

Les frais de fonctionnement des institutions doublent en six mois

Il s'agit de la deuxième plus grosse dépense de l'État dans la période comprise entre janvier et septembre, avec un taux de réalisation de 198 % exactement. Une tendance qui vient confirmer une accélération des activités tant du gouvernement de la République que du reste des institutions publiques.

Les chiffres retraçant l'exécution du budget de l'État à fin septembre indiquent un taux de réalisation de 60 % en recettes mobilisées et 56 % en dépenses effectuées. Un motif de satisfaction pour le gouvernement de la République qui approche les 100 % avant la fin de l'année. Ces informations sont reprises dans un document officiel publié par la Banque centrale du Congo. En chiffres, le cumul des recettes indique un peu plus de 5 352 milliards de francs congolais. Quant aux dépenses cumulées, le document les établit à un peu plus de 5 022 milliards de francs congolais. Il se dégage ainsi un excédent de

plus de 300 milliards de francs congolais.

L'autre précieuse information est la performance de la Direction générale des impôts qui dépasse de 5 % les assignations budgétaires, atteignant ainsi les 104 %. Dans les milieux des experts, l'on parle même d'un record très encourageant réalisé par la régie financière. La Direction générale des recettes domaniales et de participation n'a pas été très loin d'atteindre la performance, avec un taux de réalisation de près de 95 %. A la douane congolaise, le niveau reste en-dessous des attentes, avec un taux de réalisation d'un peu plus de 50 %. Par ailleurs, d'autres recettes ont été collectées dans le secteur pétrolier à hauteur de 52 %.

Par contre, a déploré un expert, le paiement de la dette publique interne et externe n'a dépassé que très légèrement les 40 %.

Laurent Essolomwa

LINAFOOT/LIGUE 1

V.Club débute fort contre Muungano, Mazembe domine Rangers

Le champion du Congo en titre a bien démarré la défense de son titre avec un franc succès face au club de Bukavu. De leur côté, les Corbeaux de Lubumbashi, vice-champions, continuent avec leur dynamique, obtenant une troisième victoire en trois sorties d'affilée.

L'AS V.Club a commencé de la plus belle manière le championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le demi-finaliste de la Coupe de la Confédération 2018 a battu, le 9 octobre au stade des Martyrs de Kinshasa, l'OC Muungano de Bukavu (province du Sud-Kivu) par quatre buts à un en match remis de la première journée. Transfuge de Maniema Union et ancien de Dauphin noir de Goma, le nouvel attaquant des Dauphins noirs de la capitale, César Manzoki, a été le grand bourreau des joueurs venus de la province du Sud-Kivu en signant un hattrick (triplé) à la 10e, 54e et 76e mn.

De retour dans V.Club après deux saisons passées au FC Renaissance du Congo et au Daring Club Motema Pembe (DCMP), Francis Kazadi Kasengu alias Zadio a inscrit le deuxième but des vert et noir avant la pause, alors que Jacques Abedi égalisait à la 16e mn, marquant en fait le but de l'honneur pour Muungano. Notons que le club de Bukavu entraîné par Bruno Bla et tombeur de Sanga Balende (par un but



Vue du match entre V.Club et Muungano le 9 octobre 2018 à Kinshasa

à zéro) au match précédent- a évolué en infériorité numérique à l'heure de jeu après l'expulsion du défenseur Katayi.

En première rencontre, le TP Mazembe qui séjourne à Kinshasa a pesé sur l'AC Rangers, battu à domicile par trois buts à zéro en match avancé de la 11e journée. Les Académiciens n'ont pas fait le point face à la machine des Corbeaux. Ben Malango a été le premier à trouver le chemin des filets à la 22e mn sur penalty, avant le deuxième but de Chico Ushin-

di à la 60e. Buteur contre le FC Renaissance du Congo lors de la large victoire (six buts à zéro), le capitaine Djos Issama Mpeko a marqué le troisième but à la 90+2e mn, scellant le succès de Mazembe. Le club regagne Lubumbashi avec six points glanés en deux sorties et neuf buts marqués.

DCMP bat Nyuki, Dragons défaits par Mont Bleu...

Pour sa part, le DCMP s'est imposé, le 10 octobre au stade Tata Raphaël, face à l'AS

Nyuki de Butembo par un but à zéro en quatrième journée. Ricky Tulengi a inscrit l'unique but de la partie à la 47e mn. C'est la troisième victoire des Immaculés de Kinshasa en quatre matchs. En première rencontre, l'AS Dragons/Bilima a été battue à domicile par la formation de Mont Bleu de Bunia (province de l'Ituri) par zéro but à un. Buensi Nseka a inscrit l'unique but de la rencontre à la 53e mn. Les Monstres conduits par José

Mundele font un début de championnat catastrophique, n'ayant enregistré le moindre succès.

Et au stade Frédéric-Kibassa de Lubumbashi, le FC Saint-Eloi Lupopo et le FC Lubumbashi Sport se sont quittés sur le résultat d'égalité d'un but partout, au grand dam des supporters des Cheminots qui attendaient une victoire de cette formation dirigée par l'homme d'affaires Faustin Bokonda.

Martin Engimo

FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA DE KINSHASA

Soixante-treize films à voir en quatre jours

Avec une programmation variée à souhait entre courts, moyens et longs métrages sélectionnés sur les trois cent quinze reçus dans l'année, les Kinois pourront passer un sacré bon temps à la cinquième édition de l'événement dédié au septième art qui ouvre ses portes ce 11 octobre en début de soirée, à la Halle de la Gombe, par le documentaire franco-belge «Mémoire de missionnaires».

« De très bons films, une très belle sélection attend les cinéphiles du jeudi 11 au dimanche 14 octobre », a d'entrée de jeu fait savoir le directeur adjoint du Festival international de cinéma de Kinshasa (Fickin) au «Courrier de Kinshasa». L'événement annuel mise justement sur sa programmation pour « promouvoir le cinéma en RDC, en mettant aussi en avant les productions locales », son objectif primordial. Emmanuel Lupia a indiqué que la ferme volonté du Fickin est de créer, par ricochet, un espace d'échanges et de rencontres des professionnels du cinéma dans la perspective d'aider à la naissance d'une industrie du film au Congo.

« Nous avons programmé au maximum deux heures de projection chaque soir, à l'exception de celle de l'ouverture prévue sur 1h20' et qui sera suivie d'un concert de Fred Kabeya », a expliqué avec grand enthousiasme le cinéaste. Ainsi, l'Institut français (IF), Halle de la Gombe, d'où il sera lancé, lui servira également de cadre les deux jours suivants, soit vendredi et samedi. Emmanuel Lupia a précisé que « simultanément aux projections à l'Institut français, le Fickin va organiser des projections les deux soirs après l'ouverture, à partir de 17h, au terrain Sainte-Thérèse à N'Djili ». Par ailleurs, a-t-il souligné, la pro-



La 5e édition de Fickin propose aux Kinois soixante-treize films de trente-sept pays du globe à rendre encore plus attrayante ces soirées cinéma en plein air offertes aux habitants de ce coin peuplé de la capitale. Question aussi de s'assurer une belle affluence le lendemain de l'ouverture à N'Djili, l'organisation a prévu, en bonus, un autre show musical animé cette fois par Mignon Abraham. Pour ce qui est du clap de fin, Fickin a choisi de faire les choses tout autre-

ment à cette cinquième édition, a confié encore une fois Emmanuel Lupia. « La clôture du festival se fera au Léon Hôtel dimanche soir à 18 h », a-t-il dit. L'organisation a prévu pour ainsi dire une fin solennelle afin de coller un peu plus à l'image des soirées glamour des grands festivals d'ailleurs. Aussi, « exceptionnellement, cette soirée VIP de Léon Hôtel est payante » et les droits d'entrée sont fixés selon deux catégories, normale et VIP.

En ce qui concerne la programmation générale du Fickin, son directeur adjoint affirme que la part belle a été faite aux courts métrages. Un choix qu'il explique de la sorte : « Parce que le festival se tient sur trois jours, nous ne pouvons pas programmer beaucoup de longs métrages. À cet effet, notre sélection est toujours composée en majeure partie de courts métrages. Mais il y aura aussi quelques longs et moyens métrages ». En outre, a renchéri Emmanuel Lupia, sur les trois jours d'itinérance du Fickin, aux deux premiers sites susmentionnés, il faut ajouter l'American language institute - Kinshasa de la 3e rue Limete industriel. Il a précisé que plusieurs longs métrages seront projetés sur le grand écran du festival.

Nioni Masela



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA MISE EN CONCESSION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU DJOUE

Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant Code de l'Electricité qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public envisagent la mise en concession de la centrale hydroélectrique du Djoué à un ou des opérateurs agissant sous le statut de délégataire du service public de l'électricité. Cette concession consiste en la réhabilitation, l'extension et l'exploitation de la centrale hydroélectrique du Djoué.

L'aménagement du Djoué est constitué d'un barrage de retenue, d'une prise d'eau alimentant une galerie d'amenée, de deux conduites forcées et d'une centrale hydroélectrique équipée de deux groupes d'une puissance unitaire de 7,5 MW. La centrale dispose d'un poste élévateur 5,5/30 kV composé de deux transformateurs d'une puissance unitaire de 9,4 MVA à travers lequel l'énergie produite est injectée dans le réseau de distribution 30 kV de la ville de Brazzaville.

Les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public invitent toute personne morale intéressée par le présent avis à participer au processus de sélection en soumettant par écrit, son dossier de candidature à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Direction Générale de l'Energie, Immeuble des Mines et de l'Energie, 4ième étage
Place de la République
B. P. : 2120
E-mail : meh_cab@yahoo.fr

Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assumer cette délégation de service public (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation).

Les critères de pré-qualification sont

les suivants :

- (i)-les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la production et l'exploitation de l'hydroélectricité » ;
- (ii)-l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage).

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être présentés en quatre exemplaires dont un original et trois copies, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures, heure locale (Congo), et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt/Centrale hydroélectrique du Djoué »
Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics, 3ième étage Immeuble des Mines et de l'Energie,
B. P. : 2120 Place de la République

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Les frais d'études des dossiers s'élèvent à 500 000 FCFA, payables par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 et ceux retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures.



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA MISE EN CONCESSION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE D'IMBOULOU

Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant code de l'Electricité qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public envisagent la mise en concession de la centrale hydroélectrique de Imboulou à un ou des opérateurs agissant sous le statut de délégataire du service public de l'électricité. Cette concession consiste en la révision et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Imboulou.

La centrale de Imboulou, est équipée de quatre groupes turbines-alternateurs de puissance unitaire 30 MW, soit une puissance totale installée de 120 MW. Elle est composée d'une digue en terre avec un noyau d'étanchéité en rive droite, d'un bâtiment de l'usine-barrage en béton armé et d'un massif au fil de l'eau et d'un évacuateur des crues constitué de trois pertuis. La hauteur maximale du barrage est de 32,50 m. L'énergie produite est injectée dans le réseau de transport interconnecté à la tension 220 kV au poste de

Ngo à travers deux lignes électriques.

Les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public invitent toute personne morale intéressée par le présent avis à participer au processus de sélection en soumettant par écrit, son dossier de candidature à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique Cellule de Gestion des Marchés Publics
Immeuble des Mines et de l'Energie, 3ième étage
B. P. : 2120 Place de la République
E-mail : meh_cab@yahoo.fr

Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assumer cette délégation de service public (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation).

Les critères de pré-qualification sont les suivants :

- (i)-les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la production et l'exploitation des centrales hydroélectriques » ;
- (ii)-l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage).

Les dossiers doivent être présentés en quatre exemplaires dont un original et trois copies, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures, heure locale (Congo), et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt/Centrale hydroélectrique d'Imboulou »
Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics, 3ième étage Immeuble des Mines et de l'Energie,
B. P. : 2120 Place de la République Brazzaville

A n'ouvrir qu'en séance de dépouil-

lement

Les frais d'études des dossiers s'élèvent à 500 000 FCFA, payables par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 et ceux retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures.





APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA MISE EN CONCESSION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MOUKOUKOULOU

Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant Code de l'Electricité qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public envisagent la mise en concession de la centrale hydroélectrique de Moukoulou à un ou des opérateurs agissant sous le statut de délégataire du service public de l'électricité. Cette concession consiste en la révision, la réhabilitation, la modernisation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Moukoulou.

La centrale hydroélectrique de Moukoulou comprend un barrage béton à déversoir libre, une prise d'eau munie de grilles fines, des vannes de tête, des conduites d'amenée et forcées, une usine et un poste extérieur. Elle dispose de quatre (4) groupes d'une puissance totale installée de 74 MW. La hauteur de chute nominale est de 68 m. L'énergie produite est injectée dans le réseau de transport qui couvre les postes de

transformation 110 kV de Bouenza II, de Nkayi et de Loudima, et ceux de 35 kV de Loutété, de Madingou et de Dolisie.

Les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public invitent toute personne morale intéressée par le présent avis à participer au processus de présélection en soumettant par écrit, son dossier de candidature à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Immeuble des Mines et de l'Energie,
3ième étage
B. P. : 2120 Place de la République
E-mail : meh_cab@yahoo.fr

Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assumer cette délégation de service public (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport

avec la prestation).

Les critères de pré-qualification sont les suivants :

(i)-les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la production et l'exploitation de l'hydroélectricité » ;
(ii)-l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage).

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être présentés en quatre exemplaires dont un original et trois copies, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures, heure locale (Congo), et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt/Centrale hydroélectrique de Moukoulou »
Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics,

3ième étage Immeuble Mines et Energie,

B. P. : 2120 Place de la République

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Les frais d'études des dossiers s'élèvent à 500 000 FCFA, payables par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 et ceux retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



Trop cool le school avec Widge

Jusqu'à la rentrée gagne 50.000/heure en activant les forfaits *Widge* et *TéléNaNgai*



everywhere you go

mtncongo.net

***222*4#**





PROMO RENTRÉE SCOLAIRE
 LES GAGNANTS DE LA SEMAINE
 DU 01 OCTOBRE 2018

056662795	KIT PRIMAIRE	055800925	KIT LYCÉE	057203383	50 000F
057362619	KIT PRIMAIRE	053532415	KIT LYCÉE	057293259	50 000F
055277441	KIT PRIMAIRE	044868889	KIT LYCÉE	057370101	50 000F
055673364	KIT PRIMAIRE	040508932	KIT LYCÉE	055598405	50 000F
050656692	KIT PRIMAIRE	055636489	KIT LYCÉE	055996076	50 000F
044467869	KIT PRIMAIRE	050233507	KIT LYCÉE	056515134	50 000F
053407704	KIT PRIMAIRE	053721509	KIT LYCÉE	053391267	50 000F
055686835	KIT PRIMAIRE	056837502	KIT LYCÉE	053946176	50 000F
055130459	KIT PRIMAIRE	056149184	KIT LYCÉE	055138343	50 000F
044161244	KIT PRIMAIRE	055059797	KIT LYCÉE	055577610	50 000F
040554612	KIT COLLÈGE	055955227	20 000F	040459572	100 000 F
040254553	KIT COLLÈGE	056511011	20 000F	050956804	100 000 F
053288721	KIT COLLÈGE	057273028	20 000F	055772762	100 000 F
044882824	KIT COLLÈGE	044324206	20 000F	044265346	100 000 F
055829841	KIT COLLÈGE	050651990	20 000F	053581943	100 000 F
053135684	KIT COLLÈGE	055673617	20 000F	041043947	100 000 F
056800647	KIT COLLÈGE	050784043	20 000F	044127574	100 000 F
044041613	KIT COLLÈGE	044755013	20 000F	055387121	100 000 F
053769101	KIT COLLÈGE	056951097	20 000F	055043959	100 000 F
055381656	KIT COLLÈGE	053792664	20 000F	044871381	100 000 F

BRÈVES

CAMEROUN

Le camp du candidat à l'élection présidentielle camerounaise, Maurice Kamto, a demandé une enquête sur les « faux » observateurs électoraux présentés par les médias d'Etat comme missionnés par Transparency International, ce que l'ONG a démenti, jugeant « inacceptable » l'usurpation de titre dont elle a fait l'objet. « *Le déroulement du dépouillement du scrutin au Cameroun est une vraie leçon de démocratie* », a ainsi déclaré l'une des six personnes présentées par la télévision d'Etat comme observateurs missionnés par l'ONG. Ces présumés observateurs ont indiqué sur les réseaux sociaux avoir été invités par l'organe « Agence Cameroun Presse ». Maurice Kamto faisait partie des sept candidats opposés au favori Paul Biya, 85 ans, dont près de 36 au pouvoir, qui brigait un 7e mandat consécutif.

NIGER

Le Niger a autorisé une société chinoise à lancer de nouvelles prospections d'uranium dans le nord du pays. Cette société « s'engage à investir » dans les trois prochaines années environ cinq millions de dollars. Comme « retombées immédiates », Niamey espère engranger diverses recettes, la création d'emplois et des infrastructures communautaires pour les zones concernées, très déshéritées. Depuis 2011, deux sociétés chinoises, dont la China national nuclear corporation (CNNC), extraient déjà de l'uranium à Azelik, près de la localité d'Ingall, en plein désert. Azelik est située à 200 km, au sud-ouest d'Arlit, autre cité minière, où le géant français du nucléaire Orano exploite l'uranium depuis cinquante ans. Le Niger est le 4e producteur d'uranium au monde et un des pays les plus pauvres de la planète.

LIBYE

Une fosse commune contenant soixante-quinze cadavres a été découverte près de Syrte, ancien bastion de l'organisation Etat islamique (EI) dans l'ouest de la Libye, jusqu'à sa reprise par les forces gouvernementales fin 2016. Selon une source, il s'agirait de cadavres de combattants du groupe EI, une affirmation qui n'a, toutefois, pu être confirmée à ce stade. La découverte de dépouilles non identifiées entraîne systématiquement des analyses, notamment d'ADN, par les autorités compétentes libyennes. Déchirée par des luttes de pouvoir et minée par une insécurité chronique, la Libye est devenue un repaire pour les jihadistes après la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011.

CÔTE D'IVOIRE

Alassane Ouattara annonce des investissements de 3805,4 milliards de dollars dans le secteur éducatif sur la période 2018-2020. Pour relever les défis subsistants tels que l'amélioration de la qualité des apprentissages, le président ivoirien a souhaité que les réflexions sur les thématiques de financements innovants soient menées, afin de soulager les budgets insuffisants des Etats, et sur la qualité des enseignements notamment la question de l'adéquation formation-emploi, dans le contexte actuel d'implémentation du système LMD. En effet, selon un rapport mondial de l'Unesco, une partie des élèves en Afrique subsaharienne n'était pas en mesure de lire après plusieurs années d'école et dans la majorité des pays africains, moins de 25% de lycéens achevaient leurs études secondaires.

CENTRAFRIQUE

L'Onusida a signé cette semaine un protocole d'accord avec le département de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée, le ministère de la Santé et de la population, et le comité national de la République centrafricaine. Le but de cet accord est de réduire les nouvelles infections à VIH parmi les militaires, réduire la violence sexuelle et les abus par les militaires et augmenter l'utilisation des services de traitement, de soin et de soutien pour le VIH par les personnels en uniforme. Ce protocole d'accord vient à un moment critique. La RCA est le second pays avec les plus haute prévalence à VIH en Afrique centrale, estimée à 4% en 2017. Parmi les personnels en uniforme la prévalence du VIH est estimée à 7,8%, soit quasiment le double du niveau national.

TCHAD

Huit soldats tchadiens ont été abattus et onze autres blessés dans la région du lac Tchad, dans un affrontement avec des jihadistes de Boko Haram durant lequel quarante-huit islamistes ont été tués. Même si le Tchad est moins touché par le groupe jihadiste que le Nigeria voisin, une recrudescence des violences perpétrées par Boko Haram dans ce pays a été récemment observée, après une relative accalmie. L'armée tchadienne, au sein d'une force multinationale mixte (FMM) qui rassemble des forces de la sous-région et des comités de vigilance, tente de repousser les jihadistes de Boko Haram qui ont débuté leur percée au Tchad en 2015. Boko Haram, originaire du Nigeria, opère dans tous les pays de la zone du lac Tchad (Nigeria, Tchad, Cameroun, Niger).

Josiane Mambou Loukoula et AFP

CAMEROUN

L'Union africaine sollicite la retenue des acteurs politiques

Le président de la Commission de l'organisation panafricaine, Moussa Faki Mahamat, a lancé l'invite à la classe politique du pays, après qu'un des principaux candidats à la présidentielle du 7 octobre a revendiqué la victoire avant la publication des résultats.

Dans un communiqué, l'Union africaine (UA) a insisté sur la nécessité de privilégier la concorde nationale. « *Le président de la commission souligne la nécessité pour tous les acteurs politiques de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de toute déclaration ou action susceptible de générer des tensions* », a indiqué la commission de l'UA, ajoutant que « *toute réclamation liée au processus électoral doit être traitée dans le cadre des mécanismes juridiques existants* ». La Commission de l'UA a lancé cet appel parce que le 8 octobre, Maurice Kamto, un des principaux candidats au scrutin présidentiel camerounais dont les résultats ne sont pas encore annoncés, avait revendiqué la victoire. Il avait notamment déclaré : « *J'ai reçu mission de tirer le penalty, je l'ai tiré et je l'ai marqué. J'ai reçu du peuple un man-*

dat clair que j'entends défendre jusqu'au bout ». L'intéressé avait fait cette revendication sans donner de chiffre ni de pourcentage. De plus, il n'a pas non plus indiqué sur quoi il fondait ses affirmations.

Répondant à Maurice Kamto, les autorités camerounaises ont indiqué que par ces déclarations, ce candidat se plaçait « hors-la-loi ». Le Conseil constitutionnel est le seul organe habilité à proclamer les résultats au Cameroun, au plus tard quinze jours après le vote, avait-on insisté.

Ancien ministre de la Justice (2004-2001), Maurice Kamto a bénéficié du ralliement juste avant le scrutin présidentiel d'un autre candidat de poids, Akere Muna. Tous les deux faisaient partie des sept candidats opposés au favori Paul Biya qui brigait un septième mandat consécutif.

Nestor N'Gampoula

ACCORD UE-ACP

Robert Dusey exhorte les pays partenaires à plus d'imagination

Le négociateur en chef des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine du Togo appelle à plus d'ambition pour l'avenir des relations UE-ACP, après la fin de l'accord de Cotonou en 2020.

L'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) poursuivent les pourparlers pour un nouvel accord de partenariat. L'une des nouveautés réside dans sa structure, avec un socle commun applicable à tous les membres et trois partenariats régionaux spécifiques, l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP).

L'accord post-Cotonou est censé aider à la réalisation du développement durable dans les pays ACP. Au cœur du futur accord ACP-UE, le droit au développement des peuples ACP, les Objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur les changements climatiques et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'accord de Cotonou, ayant fait son petit bonhomme de chemin pendant près de vingt ans, expire en 2020. Pour Robert Dusey, le partenariat ACP-UE ne peut tenir ses promesses que s'il n'annihile pas les efforts endogènes de développement des ACP, n'induit pas le démantèlement de leurs jeunes industries et économies. Il appelle à de l'ambition et à de l'imagination pour comprendre les enjeux de la nouvelle coopération ACP-UE, les ACP espérant « moins la charité que la justice et l'équité dans les termes du futur accord de partenariat ».

Le nouvel accord englobe une kyrielle de sujets: l'économie; l'investissement; la coopération au développement; la recherche;

l'innovation technologique; les changements climatiques; la guerre; la pauvreté; la sécurité; le dialogue politique et la migration.

A la faveur de l'entente entre les deux parties sur le socle commun de l'accord, seront lancées les négociations sur les trois piliers régionaux. L'objectif étant de parvenir à un texte tenant en compte des réalités et problèmes de chaque sphère géographique du groupe ACP. Une approche plutôt avantageuse et en phase avec la volonté de chacune des régions des ACP, « d'influencer, ou de prendre en main les négociations techniques sur ses priorités stratégiques » et une particularité de l'Afrique, à savoir « avoir un partenariat totalement décomplexé avec l'Europe dans un rapport de stricte égalité ».

La question migratoire pourrait faire partie des points focaux de l'accord ACP-UE. Mais Robert Dusey ne veut pas qu'elle impacte dans le sens négatif les termes du futur accord de coopération. Il plaide pour un accord de partenariat « juste et équitable entre l'Europe et les ACP, « *ce qui aura, pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, des retombées que les accords antérieurs n'ont jamais eues* ». Quant au bilan de l'accord de Cotonou mis en place depuis 2000, il apparaît mitigé, a-t-il reconnu.

Noël Ndong

LIQUIDATION TOTALE SUR TOUTE
LA COLLECTION DE VOS CHAUSSURES

-75%

95.000 FCFA



facebook benson shoes congo brazza

+ CADEAUX
1 EMBOUCHOIR OFFERT

L'ORIENTALISTE

208 Avenue Nelson Mandela face Mickael Hotel
Tel. 04 400 93 01 / 06 520 54 05

OEUVRES SOCIALES

La Fondation Burotop Iris apporte son soutien aux écoliers

L'organisation humanitaire dirigée par Diana Attye a réaffirmé, pour la rentrée scolaire 2017-2018, son attachement à l'éducation et aux enfants congolais.



Diana Attye distribuant personnellement les kits scolaires aux bénéficiaires/Adiac soins de sept orphelinats dans les périmètres de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. A une certaine période de l'année, nous distribuons cinquante plats par jour aux orphelinats et hospices. Nous avons et soutenons encore les projets agricoles de deux orphelinats qui nous tiennent à cœur », a indiqué Diana Attye.

La Fondation Burotop Iris vient de distribuer, au titre de la rentrée scolaire 2018-2019, plus de mille vingt kits complets aux élèves de l'école primaire Auguste-Binstindou et à d'autres écoliers des différents quartiers de Brazzaville.

Par cette initiative renouvelée, la fondation souhaite alléger les difficultés des familles et des écoliers, afin de donner la possibilité à ces derniers de se concentrer sur les bénéfices de l'école : apprendre, découvrir et grandir. Selon sa présidente, cette fondation octroie une vingtaine de bourses chaque année et des prix aux meilleurs étudiants congolais. « Nous répondons aux be-

soins de sept orphelinats dans les périmètres de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. A une certaine période de l'année, nous distribuons cinquante plats par jour aux orphelinats et hospices. Nous avons et soutenons encore les projets agricoles de deux orphelinats qui nous tiennent à cœur », a indiqué Diana Attye. L'école spéciale de Brazzaville est également l'une des structures d'enseignement qui a bénéficié d'un don de matériel de menuiserie, dans le cadre de l'opération de coopération éducative de la Fondation Burotop Iris. Très récemment, cette dernière s'est fait partenaire de la sixième édition du concours de la meil-

leure dictée organisée à l'Institut français du Congo. Cette édition avait rassemblé des élèves de seconde, première et terminale de dix lycées de Brazzaville.

L'engouement et la réceptivité extraordinaires des écoliers, des lycéens, des étudiants mais aussi de leurs parents éducateurs et professeurs attestent la légitimité des actions de la Fondation Burotop Iris et motive encore plus sa directrice à poursuivre et à développer ses initiatives. « Le respect de la valeur humaine », a indiqué Diana Attye, est un socle fondamental pour la fondation.

Fortuné Ibara

VIE SYNDICALE

La Fétrasseic appelle au dialogue social

Le gouvernement a été invité, le 10 octobre, à ouvrir ses portes aux partenaires sociaux en vue de la résolution des problèmes des travailleurs.

La Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétrasseic) a lancé son appel au dialogue social dans un message lu par son secrétaire général, Basile Ngoli, à l'occasion de la Journée internationale de l'enseignant, célébrée en différé pour des raisons de calendrier. Cette cérémonie a été couplée à la rentrée syndicale de la Fétrasseic.

Basile Ngoli a indiqué que la crise ne doit pas être un prétexte pour le gouvernement pour ne pas vouloir résoudre les problèmes des travailleurs. « Pour l'exercice 2018-2019, la Fétrasseic va poursuivre son action autour des revendications qui n'ont pas trouvé de solution jusqu'à ce jour », a-t-il ajouté.

En effet, la fédération revendique au gouvernement la tenue de la commission d'avancement paritaire et la publication des textes y relatifs; la publication des textes particuliers des ministères relevant du secteur de la Fétrasseic; la publication des textes d'intégration des enseignants finalistes, des bénévoles et prestataires dans les conditions règlementaires, des pigistes de la Communication et des décisionnaires de la Culture et des arts, de la Recherche scientifique et de la Jeunesse et des sports.

La Fétrasseic réclame également la levée de la mesure suspendant l'application effective des arrêtés accordant les primes et indemnités aux personnels de l'éducation ainsi que l'harmonisation des textes d'intégration des agents en activité.

En ce qui concerne le recrutement des finalistes des écoles de formation des enseignants, elle a invité les signataires de l'accord conclu entre le gouvernement et la coordination des finalistes à approfondir davantage la réflexion sur les condi-

tions de leur traitement et de leur intégration dans la Fonction publique. Rappelons que la célébration de la Journée internationale de l'enseignant dans le monde commémore la signature, le 5 octobre 1966, de la recommandation de l'Organisation internationale du travail et l'Unesco sur la condition du personnel enseignant. Cette recommandation fixe les critères de référence relatifs aux droits et aux responsabilités des enseignants ainsi que les normes fixant leur formation initiale et continue, leur recrutement, leur emploi ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Cette année, la Journée internationale de l'enseignant a été célébrée sur le thème « Le droit à l'éducation, c'est aussi le droit à un personnel enseignant qualifié ».

Le message conjoint des organisations internationales, notamment l'Organisation internationale du travail, le Programme des Nations unies pour le développement et l'Unicef souligne que les enfants sont privés de leurs droits à l'éducation en raison d'une pénurie mondiale d'enseignants qualifiés et expérimentés, particulièrement dans les pays à faible revenu. « En dépit d'une augmentation globale de l'accès à l'éducation, plus de deux cent soixante-trois millions d'enfants et de jeunes dans le monde ne sont pas scolarisés. Pas moins de six cent dix-sept millions d'enfants et d'adolescents, près de 60% à l'échelle mondiale, ne possèdent pas les rudiments de la lecture et du calcul », indique le message.

Lydie Gisèle Oko

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 09/2018/MEPSA/UCP-PRAASED « Recrutement du Spécialiste en charge de la communication du PRAASED »



I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale co-financent le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif pour un montant total de 70 millions de dollars US. A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement du Spécialiste en charge de la communication du PRAASED.

II. Mission du Spécialiste en charge de la communication du PRAASED.

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en charge de la communication, est responsable de toutes les activités relatives à la gestion de l'information, à la communication et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués (bénéficiaires, structures de mise en œuvre, équipes d'exécution, Comité de Pilotage, Communautés, différents partenaires, ...) dans le Projet.

III. Tâches et responsabilités (Extraits des termes de référence) :

Il a pour mission principale de concevoir et promouvoir des stratégies d'information et de communication afin d'assurer la visibilité du PRAASED et un dialogue permanent autour des activités du Projet, de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle entre les intervenants, les bénéficiaires du Projet et les différentes parties prenantes /partenaires du système éducatif. A ce titre, il/elle travaillera en étroite collaboration avec les autres membres de l'UCP-PRAASED ainsi que les services extérieurs et autres struc-

tures impliquées dans l'exécution du Projet (Banque Mondiale, MEPSA, médias...)

IV. Profil et qualifications requis

Le candidat au poste de Spécialiste en charge de la communication doit avoir le profil et les compétences minimales suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaires en sciences de l'information et de la communication ou autre diplôme équivalent (minimum Bac + 4 au moins);
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans comme Spécialiste en matière de planification et de mise en œuvre des activités de communication/information, d'animation des sessions communautaires, de gestion de l'information, de la communication et de l'animation des réseaux, des services Web ainsi que le renforcement des capacités en communication. Une expérience des projets financés par des coopérations multilatérale et en particulier une expérience des projets financés par la Banque Mondiale serait un atout;
- Avoir une bonne connaissance en techniques IEC (information, éducation, communication) développée en milieu rural et urbain, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (y compris animation des réseaux sociaux, de site web, etc.);
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint) et l'Internet (moteur de recherche)
- Avoir une excellente maîtrise des logiciels de communication : logiciels de publication (PAO) et de graphisme (Page-maker, adobe illustrator, Corel suite,...) et des logiciels de communi-

tion Web (CMS, blogs, site Web, ...);

- Avoir une bonne connaissance des médias internationaux et de l'environnement des médias au Congo;
- Avoir une parfaite maîtrise du français (bonne expression orale et écrite), et au moins d'une des deux langues nationales du Congo. La connaissance de l'anglais serait un atout;
- Avoir une excellente capacité d'analyse de synthèse;
- Faire preuve d'autonomie, de proactivité et de prise d'initiatives novatrices dans le domaine de la communication;
- Etre apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler dans une équipe multidisciplinaire et dans un environnement multiculturel;

V. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- Une lettre de motivation;
- un curriculum vitae détaillé;
- des copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation (N.B : les originaux ou des copies des diplômes seront exigés des candidats inscrits sur la liste restreinte validée qui seront appelés aux tests);
- des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VI. Processus de recrutement

Le processus comprendra :

- Une analyse des dossiers;
- Un test écrit;
- Un entretien devant un panel.

VII. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires (termes de référence), à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés sous pli fermé au PRAASED, au plus tard le 26 octobre 2018 à 16 heures, heure locale avec mention « Avis de recrutement d'un Spécialiste en charge de la communication du PRAASED ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du PRAASED
À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO,
Coordonnateur du PRAASED
au 164 Avenue Maréchal LYAUTEY, en face du
CHU, à côté de l'UNESCO
E-mail : praaseducp@gmail.com,
Téléphone : 00 242 06 701 74 68

Brazzaville-Congo.
Fait à Brazzaville, le 09 octobre 2018

Le Coordonnateur du PRAASED
Calixte KOLYARDO

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/ 10/2018/5302-CG
REPUBLICQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

N° de Prêt : IDA 5302 -CG

N° de référence : N°001/ 10/2018/5302-CG

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'IDA pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « spécialiste en passation des marchés du PDCE ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à organiser les opérations de passation des marchés du projet dans le respect des procédures de la Banque Mondiale.

Il devra en particulier s'assurer :

- Du respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé;
- De la qualité des dossiers de consultation (DAO ou DP) et les rapports d'évaluation des offres et en particulier s'assurer (i) que les spécifications techniques pour les marchés de fournitures et les TDR pour les services de consultants ne comportent pas de disposition discriminatoire pouvant favoriser un soumissionnaire ou une marque/technologie et (ii) la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des directives et

des stipulations des dossiers de consultation;

- La revue et la validation de toutes les correspondances et tous les documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant;
- Que les paiements aux prestataires de services sont effectués à temps et en conformité avec les dispositions des marchés signés ainsi que de leurs avenants;
- De la mise en application des mesures prévues dans le plan d'action convenu après les missions de supervision et/ou les revues à posteriori de la passation des marchés

3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE) invite les consultants (« Consultants Individuels ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour la sélection sont :

- Etre titulaire d'un Diplôme BAC+5 (au moins, ou équivalent) en gestion, droit

et administration des marchés;

- Avoir Une expérience de trois années minimums dans un poste similaire ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et de l'utilisation des logiciels de Bureautique ;
- Avoir une connaissance des procédures de passation des marchés de la banque ou d'autres bailleurs tels que la BAD, UE, etc.... serait un atout.

Les Consultants doivent inclure dans leur manifestation d'intérêt :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et des copies des diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et l'expérience.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

6. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 23 octobre 2018 à 13 h 00 (heures locales) avec mention « Avis de recrutement d'un spécialiste en passation des marchés du projet PDCE »

Secrétariat PDCE

A l'attention du Coordonnateur
Unité de Gestion du projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), sise au numéro 117 de la rue Soweto - Quartier Bacongo - Ex télévision.

Email : congo.pdce@yahoo.fr
Tél : 05 551 25 52 / 06 667 22 29 / 06 650 40 22 / 06 951 36 62

Le Coordonnateur,

OKOMBI Auxence Léonard

REMERCIEMENTS

Christ-Roi Ndangani et frères remercient les parents, amis et connaissances, en particulier le ministre Hugues Ngouelondele, les Forces armées congolaises et la direction de la DFMAS / DGAF pour le soutien moral et financier lors du décès de leur fils, l'adjudant, assistant social, Ndangani Yvon Habib Ulrich, survenu le lundi 17 septembre 2018 au CHU de Brazzaville.

Il a été inhumé le mercredi 27 Septembre 2018 au cimetière de Ma Campagne.



IN MEMORIAM

Massamba née Zoula Myria Rose Noëlle (ya Mimi)
13 octobre 1996 - 13 octobre 2018

Ya Mimi,

Il ya 22 ans, tu nous quittais, plongeant toute la famille dans la tendresse et la tristesse. En ce triste anniversaire de ton rappel à Dieu, ton souvenir est resté intact et vivant.

Nous ne t'oublierons jamais car tu vis en nous et nous en toi; nous invitons tous ceux et celles qui t'ont connue à avoir une pensée pieuse pour toi ce samedi 13 octobre 2018.

Que la terre te soit légère ! Repose en paix !



UNE ADRESSE E-MAIL POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



12 octobre 2016 - 12 octobre 2018, voici 2 ans que Bolemas Emmanuel de Jesus était arraché à l'affection des siens.

En ce jour si lourd de sens et toujours affligés, nos pensées sont rivées vers ta mémoire d'un amour véritable et pure, de reconnaissance en gardant le souvenir de ta tendresse, ton humilité, ta gentillesse et ton sourire.

Toute la famille prie ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Rendons grâce à Dieu pour son accès éternel et puisse son âme reposer en paix.

RENTRÉE LITTÉRAIRE DU CONGO (RELICO 2018)

Lieu : Librairie Les Manguiers, aux Dépêches de Brazzaville

Programme Vendredi 12 octobre 2018

09h30

Mot du maître de cérémonie (cinq minutes) / Animation Fortuné Batéza (cinq minutes)
 Biographie de l'invitée d'honneur (cinq minutes) / Extrait du livre de l'invitée d'honneur (cinq minutes)
 Mot du président du Pen (dix minutes) / Poèmes de Jean Blaise Bilombo Samba (cinq minutes)
 Mot du ministre de la Culture et des arts ou de son représentant (dix minutes)
 Signature du livre d'or
 Départ de monsieur le ministre

Heures	Activités	Auteurs	Modérateur
10h30-11h00	Leçon inaugurale : «La littérature, un outil de cohésion nationale et du mieux vivre ensemble» ;	Pr Bellarmin Etienne Iloki	Ninelle Balenda

Table ronde I Essai «L'essai littéraire pour réécrire l'histoire et marquer l'histoire»

Heures	Activités	Auteurs	Modérateur
11h15-12h30mn	Présentation <i>Discours pour un Congo en chantier</i> Présentation <i>La femme congolaise et la défense de la nation</i>	Jean Jacques Bouya Aline Olga Lonzaniabéka	Roger Ngombé
12h30-13h15mn	Vente et dédicace (Livre d'or)	Aline Olga Lonzaniabéka Jean Jacques Bouya	Roger Ngombé

Pause-café

Table ronde II Essai «L'essai littéraire pour réécrire l'histoire et marquer l'histoire»

Heures	Activités	Auteurs	Modérateur
14h30mn-15h00	Présentation <i>Pour une marine marchande au service du développement</i> Présentation <i>Notre «maison commune» le Congo</i>	MPA Coussoud M. J.P Heyko Leckoba	Obambé Ngakosso
15h00mn-16h00	Vente-dédicace des ouvrages des deux auteurs		Obambé Ngakosso

Samedi 13 octobre 2018

Table ronde III Nouvelles/Roman «La Nouvelle et le roman pour dire la société»

Heures	Activités	Auteurs	Modérateur
9h00mn-10h00	Présentation <i>Même les nuits denses ont leur lumière</i> Présentation <i>Une robe pour deux</i> Présentation <i>Désert tropical</i>	Sauve Gérard Virginie Awe Ephrem Bakana Ntondele	Ferdinand Kibinza
10h00-10h30	Dédicace Sauve Gérard, E.Bakana Ntondele et A.O Lonzaniabéka		Ferdinand Kibinza

Table ronde IV Poésie «La poésie pour sacrifier les mots»

10h30-11h30mn	Présentation <i>La tête au ciel, les pieds sur terre</i> Présentation <i>Pages factuelles</i> Présentation <i>Tes larmes, ô mon peuple</i>	Abraham Ibela Winner Dimixson Tristel Mouanda Moussoki	Roger Ngombé
	Vente et dédicace et JPHL et d'A.O Lonzaniabéka (Livre d'or)	Deux auteurs	Roger Ngombé

Table ronde V Mosaïque «Le livre, outil de renforcement de la phratrie intergénérationnelle»

Heures	Activités	Auteurs	Modérateur
11h30mn-12h45	Présentation <i>Ecrire à Pointe-Noire</i> (Livre d'or / Editions LMI)	Auteurs de PNR & M. Loubouakou	Ourbano Mbou Makita

Café littéraire

Heures	Activités	Auteurs	Modérateur
13h00mn-14h30	Parallèles et passerelles entre le roman, la nouvelle et le conte	Rémy Mongo-Etision	Alima Madina

15h00 : Cérémonie de clôture par le représentant du MCA ou du président du Pen Centre Congo Brazzaville

Mot du maître de cérémonie

Lecture d'un poème d'Alima Madina

Mot de l'invitée d'honneur

Mot du président du Pen

Mot de clôture du représentant du ministre/ Cocktail

Fait à Brazzaville, le 7 octobre 2018

UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Madiambal Diagne réélu à la tête de l'organisation

Le journaliste sénégalais, administrateur général du Groupe Avenir communication, a été reconduit, le 9 octobre, au poste de président du nouveau bureau international de l'organisation pour un troisième et dernier mandat de deux ans.

L'assemblée générale ordinaire du comité international de l'Union de la presse francophone (UPF), dont le compte rendu a été officiellement fait le 10 octobre, entre dans le cadre des quarante-septièmes assises de cette organisation qui se tiennent à Tsaghkadzor, en Arménie. Le nouveau bureau élu par les représentants de toutes les sections de l'UPF, qui disposent chacune d'une voix pour l'élection aux différents postes, compte désormais quatre vice-présidents au lieu de trois. Madiambal Diagne, seul candidat au poste de pré-

sident du bureau international, a totalisé quarante-neuf voix sur cinquante, soit 99% de voix. Estimant que sa réélection « est une marque de confiance qui doit le pousser encore à hisser plus loin l'organisation », le président de l'UPF a promis d'« élever les standards de performances de l'UPF », avant de lancer : « *Il y a une forte attente qui ne mérite pas d'être déçue* ».

L'Arménienne Zara Nazaria a été élue secrétaire générale. Elle remplace le Français Jean Kouchner qui occupe maintenant le poste de premier vice-président. Les trois autres vice-présidents sont Aimé Robert Bihima du Cameroun; Merem Oudghirl du Maroc et Jean Claude Rhodes de France. Le poste de trésorière a été confié à la Moldave Margareta Stroot, en remplacement de Zara Nazaria.

Au cours de l'assemblée générale,



le comité international a aussi examiné et adopté le compte-rendu de l'assemblée générale tenue

Madiambal Diagne après son élection / Adiac à Conakry, en Guinée, le 21 novembre 2017; le rapport moral de 2018 du bureau international ain-

si que le rapport financier 2017. L'assemblée ordinaire de l'UPF qui devait aussi se tenir pendant ces quarante-septièmes assises aura finalement lieu en novembre à Kigali, au Rwanda.

Créée le 13 mai 1950, au départ sous l'appellation d'Association internationale des journalistes de langue française, l'UPF est la plus ancienne association francophone de journalistes reconnue par les organisations internationales (ONU, Unesco, ACCT...). L'organisation regroupe plus de trois mille journalistes, responsables et éditeurs de la presse écrite et audiovisuelle répartis dans cent dix pays du monde. Ses quarante-septièmes assises, ouvertes le 9 octobre, se tiennent sur le thème « Médias et migrations » et prennent fin ce 12 octobre.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, envoyée spéciale

MUSIQUE

Teddy Benzo et Quincy Alfred lancent «International Super Stars»

Les deux rappeurs, dont l'un est Congolais et l'autre Américain, ont présenté leur album à neuf titres le 10 octobre à Pointe-Noire, au cours d'une conférence de presse qu'ils ont conjointement animée.



La tribune lors de la conférence de presse de Teddy Benzo et Quincy Alfred Photo

Disponible déjà sur support digital, l'album «International Super Stars» produit par le label Belle Rage Music X Quality Records Unlimited, est le résultat de la fusion de deux cultures : la culture congolaise défendue par Teddy Benzo et la culture américaine qu'incarne Quincy Alfred, un rappeur au talent indéniable. L'échange a produit un bouillon de culture qui laisse exprimer la joie, l'harmonie et la complicité des deux artistes, fiers d'être unis par la musique dans le but de dire au monde que le hip hop n'a pas de frontières.

« *En travaillant avec Quincy Alfred, j'ai été animé par le goût de l'échange. On a travaillé harmonieusement en studio ainsi que dans les clips et notre diversité de cultures n'a été nullement un obstacle* », a dit Teddy Benzo.

Pour Quincy Alfred, dans cet album, il y a la présence remarquable de deux univers, ce qui a été enrichissant pour lui puisque que grâce à ce projet, les deux jeunes rappeurs vont devoir se battre pour promouvoir la

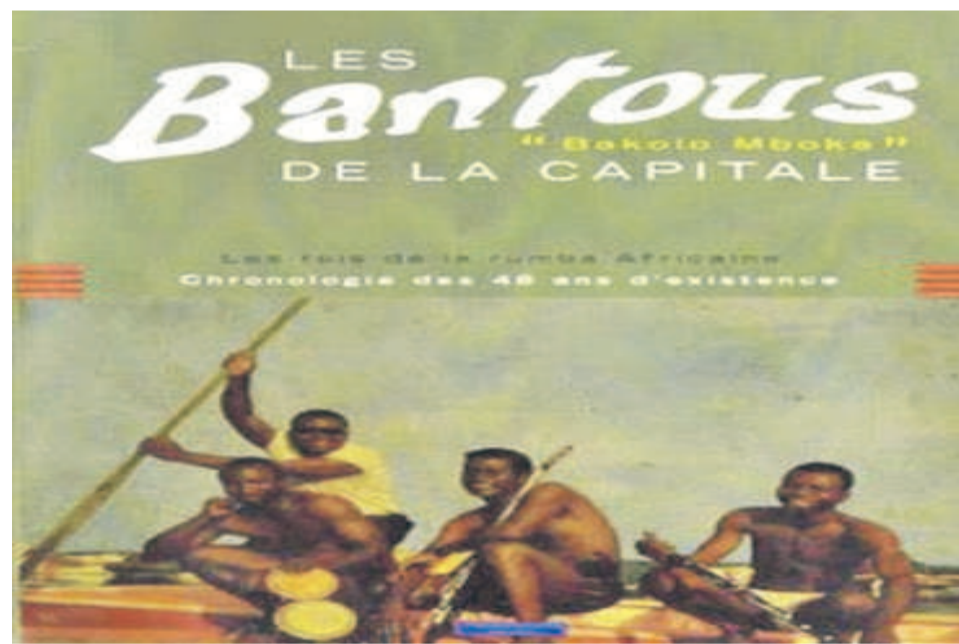
musique congolaise, en général, et le rap, en particulier, aux Etats-Unis. La diversité défendue par les deux rappeurs s'exprime à travers les neuf titres de l'album : «Trouble», «Keep Pushin», «Drop It», «Movin Up», «Dance sur le beat», «Bad understanding», «Number one», «Africa feat», «Bonus track-can't stop», chantés en featuring avec Big Tyger, Nestelia, Frangos, Maalash, Mixtone, etc., dans un esprit d'échange et de partage.

En souhaitant un bel avenir à la musique congolaise, Quincy Alfred espère un soutien plus conséquent des médias pour faire éclore cette musique qui n'attend que considération. Signalons que Fabien Obongo, directeur départemental des Arts et lettres de Pointe-Noire, a assisté à la conférence de presse.

Hervé Brice Mampouya

Les Bantous de la capitale fêteront leurs 60 ans d'existence à Pointe-Noire

Le mythique orchestre congolais célébrera son soixantième anniversaire en août 2019, dans la ville océane, notamment à l'Institut français du Congo (IFC).



L'affiche du 48e anniversaire des Bantous de la capitale / DR

L'IFC a dévoilé son agenda culturel de la nouvelle saison avec à la clé, le concert marquant la célébration des 60 ans d'existence des Bantous de la capitale en août prochain.

Groupe fédérateur ayant rassemblé de nombreuses générations, les Bantous de la capitale ont passé plus de cinq décennies de leur vie sur scène, la passion de la musique et du public ne les ayant jamais quittés. Leur musique a franchi les frontières nationales pour parcourir le monde.

Ce groupe a su s'imposer sur la scène internationale et convaincre les fans de la rumba, de même que ses compositions ont su s'adapter aux évolutions de la musique et des styles. Aujourd'hui, les Bantous sont incontournables.

Pionniers de la rumba, les Bantous de la capitale sont comptés parmi les plus vieux orchestres du continent. Après plus d'un demi siècle, ce groupe continue de faire danser un public qui ne cesse de croître.

Sa carrière est parsemée de tubes et de chefs d'œuvre remarquables. Aujourd'hui, les mots ne suffisent plus pour décrire ce que les Bantous de la capitale ont apporté à la musique congolaise en particulier et africaine en général. Des albums et des chansons qui ont jalonné leur parcours sont des vraies préfaces pour retracer l'histoire du groupe.

Avec les Bantous de la capitale, c'est plus de cinq décennies de bonheur, des concerts inoubliables et de chansons cultes. Porté par un grand Edo Nganga, le groupe a subi de nombreuses mutations au fil des années, avec notamment la perte de ses pères fondateurs, à savoir Jean-Serge Essous, Saturnin Pandi, Célestin Kouka « Célio », Daniel Loubélo « De la lune »...

Le soixantième anniversaire des Bantous de la capitale à Pointe-Noire sera un moment de souvenir et d'émotion; un événement mémorable à ne pas rater.

Hugues Prosper Mabonzo

FESTIVAL DES FILMS CONGOLAIS

Deux trophées pour Akim Le Negro

De son vrai nom Mydarling Lacordaire Kimbembe, le jeune artiste cinéaste a été primé pour son court métrage fiction intitulé «Perdu (e)».

Plusieurs activités ont été organisées au cours du festival des films congolais organisé en septembre dernier, à Brazzaville. Il y a eu notamment la formation des cinéphiles, la projection des films et le partage d'expériences entre professionnels du cinéma. Parmi les films en compétition projetés, figurait bien celui du jeune Akim Le Negro.

Intitulé «Perdu (e)», ce film est un court métrage fiction de dix minutes relatant l'histoire d'une jeune fille déçue en amour et qui se donne la mort quelques temps plus tard. Le film était en compétition des films fiction de première expérience. Il a été doublement récompensé, comme Meilleur film fiction de première expérience et comme Meilleure interprétation féminine.

On peut dire que c'est un avenir radieux qui s'annonce



La photo de famille lors de la soirée de clôture du festival

bien pour ce jeune réalisateur qui a décroché deux trophées dès sa première expérience.

Qui est Akim Le Negro ?

Né le 27 avril 1990 à Brazzaville, d'un père enseignant, Anicet Kimbembe, et d'une mère ménagère, Perpétue Longo, Mydarling Lacordaire Kimbembe dit Akim

Le Negro est détenteur d'un master en langue et littérature françaises, obtenu à l'Ecole normale supérieure (ENS) de l'Université Marien-Ngouabi, qu'il a intégrée après son admission au baccalauréat en 2009 série A3.

Au cours de sa formation à l'ENS, il se lance dans le monde des arts et de la

culture. Il intègre un club cinématographique et organise quelques événements culturels. Au fil du temps, il s'intéresse à la réalisation des films, la production et la présentation des émissions. Il est aussi photographe et présent dans plusieurs événements culturels comme les festivals, défilés de mode,

élections miss, ... A ce jour, il a une agence de communication.

Akim Le Negro a participé à plusieurs projets de cinéma en tant que cadreur et assistant-réalisateur tels que les séries télévisées «Casting», «Les Djiendettes» de Patson Salym diffusées sur la chaîne de télé DRTV ; les courts métrages «Malveillance», «Ndo Ji», «Le trône du roi Kouta 1er» ; le long métrage «Destination». Actuellement, il prépare le tournage d'un autre long métrage intitulé «L'objectif».

Photographe, réalisateur, opérateur culturel, etc., Akim Le Negro a, à son actif, un documentaire court métrage «Bungunza», un film expérimental «Le rite» et un court métrage fiction intitulé «Perdu (e)», le tout dernier qui lui a valu deux trophées lors de la clôture du festival des films congolais.

Bruno Okokana

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : « Il a bougé »

Le conseil des ministres du samedi 6 octobre 2018 a épinglé des cas d'absentéisme avérés dans de nombreuses structures de l'Etat. Il a décidé « de rendre publiques les identités, administrations ou structures d'origine des agents ainsi débusqués, tout comme les lieux de jouissance où ils ont été surpris ».

Cette décision a suscité trois types de réaction : l'approbation, la contestation et la dérision. Ceux qui ont un sens du respect du travail ont applaudi des deux mains, prêts à encourager le gouvernement à faire davantage pour remettre le Congolais au travail ; ceux qui ont pris les mauvaises habitudes, encouragés en cela par la grande permissivité et le laxisme ambiant, bouddent, criant à la délation ; enfin ceux qui, s'appuyant sur les différentes déclarations du chef de l'Etat, parlent de diversion, non sans rappeler les propos de ce dernier : « parmi les premières attentes de notre peuple, il y a l'espoir que s'arrête rapidement la dérive morale qui est en train de gangrener notre société ». Et, le très mauvais rapport des Congolais au travail est la première gangrène. On ne construit pas un pays avec des paresseux. Tous ceux qui ont réussi à changer les mentalités de leur population ont dû batailler et faire preuve de fermeté et de rigueur. Le chef de l'Etat en est conscient et en parle régulièrement, préjugant des capacités de ses compatriotes à changer d'attitudes et de comportements pour changer le Congo. Ce que les contempteurs de la décision gouvernementale retiennent, c'est le décalage

entre les déclarations présidentielles et leur mise en œuvre.

Le retard dans l'allumage s'explique par le fait que le pouvoir a des impératifs que l'opinion ignore. Installés dans le confort de leur impérialité et inquiets de la nouvelle tournure que prennent les événements, ceux qui ont été épinglés s'ébrouent et crient à la délation. Enfin, une troisième réaction émane de ces personnes veules qui sont toujours prêtes à la critique. Elles se donnent le beau rôle de procureurs. Lamentable. Au demeurant, ceux qui réclament à tue tête le paiement des salaires sont paradoxalement ceux qui travaillent le moins. Les syndicats, toujours prêts à user du spectre de la grève pour faire aboutir leurs revendications salariales, ont un rôle d'éducation de leurs syndiqués. Sur ce plan, ils ont, hélas, abdicé. « 7 heures de travail et non 7 heures au travail », clamait naguère la « vaillante et puissante CSC », affiliée au PCTA, fait partie du passé. En effet, le salaire est la contrepartie d'un travail réellement effectué. Il a été transformé en situation de rente par les fonctionnaires et assimilés. Il est courant dans nos administrations d'entendre cette phrase : « Il a bougé », pour dire qu'un agent est hors du service, mieux hors service. Aucun salarié du secteur privé ne se permettrait une telle libéralité ; il doit justifier son salaire par sa présence et son travail. L'agent de base n'est pas seul à blâmer. La hiérarchie n'est pas moins coupable de ce laisser-faire. Dans les hautes sphères de l'Etat, jusqu'à 9, voire 11h, il n'est pas rare de constater que certains responsables ne sont pas à leur poste. Que font les agents dans ce cas ? La

même chose. Pour ceux qui commandent, l'exemplarité est un impératif.

Beaucoup de travailleurs d'aujourd'hui n'ont pas vécu l'époque du CMP (Comité militaire du parti), marquée par une moralisation tous azimuts de la société.

Le contrôle était drastique. En dépit de quelques regrettables excès, les résultats furent probants. On ne parlait guère de délation mais d'un juste retour des choses. Après une période de geignements, tout devint normal. Plus de tenues délabrées au travail, plus de mouchounis ya Bata dans le centre ville, ponctualité de rigueur, etc. Ceux qui étaient pris la main dans le sac, au propre comme au figuré, payaient cash leurs errements. L'ordre était rétabli par la manière forte. Le Congolais avait renoué avec la morale, l'éthique professionnelle et le travail. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous le pont.

Après la méthode homéopathique distillée sans grand résultat, le gouvernement a, semble-t-il, décidé de remettre l'ordre dans la marche de l'Etat. Il a choisi désormais de « Surveiller et punir », pour emprunter le titre d'un ouvrage de Michel Foucault. Ce qui est une bonne chose, pour créer un nouveau contexte fait d'exigence ; exigence envers soi-même, envers les autres et envers le travail. La relation au travail, quand

elle est biaisée, produit des situations perverses et calamiteuses. On peut ici, par exemple, épingler l'absentéisme coupable des enseignants qui contribue à inculquer aux élèves et les étudiants le goût du moindre effort. Cette inclination trouvera un terrain fertile dans leur future vie active et les prédisposera, par imitation sociale, à moins travailler et vouloir gagner beaucoup. C'est la porte ouverte à la corruption qui gangrène nos administrations. C'est donc un cercle vicieux.

Trop de saupoudrage dans la mise en œuvre de la rigueur, prônée avec raison par le chef de l'Etat, retient le Congo hors du cercle vertueux. La rigueur doit contribuer à l'émergence du nouveau Congolais pour rendre plus compétitive l'administration congolaise engoncée dans ses travers. L'Etat devrait s'inspirer du management des entreprises privées. Au demeurant dans la haute administration congolaise, faute de passerelle et de tradition, les cadres issus du privé sont peu présents. De même, pour des mauvaises raisons, liées essentiellement à l'épisode communiste, la classe politique est essentiellement composée d'anciens fonctionnaires. C'est la tendance générale. Une hirondelle ne fait pas le printemps. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu